LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

Date de convocation : Le 7 octobre 2026 Date d'affichage : Le 15 octobre 2026

Délibérations

N° de délibération	Délibération	Résultat du vote
2026-10-086	**Institution – Création d'un comité de projet « Saison culturelle »** Le Conseil municipal : - **CRÉE** un comité de projet « Saison culturelle », chargé de contribuer à la réflexion et à l'élaboration des actions et projets culturels de la commune, et dont l'échéance est fixée au 31 août 2028 ; - **PRÉCISE** que ce comité de projet constitue une instance consultative et de concertation, sans pouvoir décisionnel ; - **PRÉCISE** que ce comité de projet sera piloté par Mme Béatrice ASSIER et disposera d'un budget de 8 000 euros ; - **AUTORISE** le Maire ou l'élue chargée du pilotage à définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité de projet ainsi qu'à inviter toute personne dont la participation est jugée utile aux travaux du comité.	Adoptée à l'unanimité
2026-10-087	**Institution – Création d'un comité de projet « Projet éducatif des services petite enfance, enfance et jeunesse »** Le Conseil municipal : - **CREE** un comité de projet « Projet éducatif », chargé de conduire et coordonner les travaux d'élaboration du projet éducatif des services petite enfance, enfance et jeunesse jusqu'à l'adoption de ce dernier ; - **PRECISE** que ce comité de projet constitue une instance interne de travail, de concertation et de proposition, réunissant les services petite enfance, enfance et jeunesse, les élus municipaux concernés par le projet et les associations de jeunesse dont Vivado ; - **PRECISE** que ce comité de projet sera piloté par Mme Clarisse LARDEUX et co-piloté par Mme Chrystelle NICOLAS LOIRE ; - **AUTORISE** le Maire ou l'élue chargée du pilotage à définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité de projet ainsi qu'à inviter toute personne dont la participation est jugée utile aux travaux du comité.	Adoptée à l'unanimité
2026-10-088	**Institution – Création d'un comité de projet « Aménagement d'un pôle Petite enfance / Enfance et Dojo »** Le Conseil municipal : - **CREE** un comité de projet « Aménagement d'un pôle Petite Enfance / Enfance et Dojo », chargé de conduire et de coordonner les travaux de définition des besoins, d'études et de programmation relatifs à l'aménagement du PAMA et de ses abords ; - **PRECISE** que cette réflexion porte notamment sur l'évolution des locaux dédiés à la petite enfance et à l'enfance, sur l'optimisation des espaces du PAMA, sur l'étude de la création d'un dojo ainsi que sur l'amélioration des conditions d'exercice des services et des agents concernés ; - **PRECISE** que ce comité de projet constitue une instance de pilotage, de coordination et de travail transversal réunissant les élus et les services municipaux concernés par le projet ; - **PRECISE** que le comité pourra associer à ses travaux, en tant que de besoin, les professionnels, associations, partenaires institutionnels, utilisateurs des équipements ou toute autre personne dont l'expertise ou la participation apparaît utile ; - **PRECISE** que ce comité de projet sera piloté par M. le Maire ; - **AUTORISE** le Maire à définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité de projet ainsi qu'à inviter toute personne dont la participation est jugée utile aux travaux du comité.	Adoptée à l'unanimité

2026-10-089

Convention avec le CAUE – Etude de faisabilité pour l'insertion urbaine et architecturale sur le site du PAMA d'un pôle enfance/petite enfance et d'un dojo

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention à conclure avec le CAUE de Maine-et-Loire pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'insertion urbaine et architecturale sur le site du PAMA d'un pôle enfance/petite enfance et d'un dojo, dont le montant à la charge de la commune est évalué à 8 250 € ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant ou qui lui sont subséquentes ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, section d'investissement ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2026-10-090

Gestion domaniale – Acquisition de terrain – Le Doilardé – Parcelle section F n° 1172

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de Mme Muriel MALVE, demeurant à Meymac (19), de la parcelle cadastrée section F n° 1172, située secteur du Doilardé à Allonnes, pour une superficie totale de 218 m² et au prix de 4,50 € par mètre carré, soit un montant total de 981 € ;
- **PRECISE** que l'ensemble des frais d'acquisition (acte notarié, bornage) seront intégralement pris en charge par la commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026, section d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

2026-10-091

Conseil Municipal des Jeunes d'Allonnes

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la création du Conseil Municipal des Jeunes d'Allonnes à compter de son installation prévue le 17 octobre 2026 ;
- **APPROUVE** la Charte du Conseil Municipal des Jeunes d'Allonnes annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes d'Allonnes annexé à la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que le Conseil Municipal des Jeunes constitue une instance consultative de participation citoyenne ayant vocation à formuler des propositions et à contribuer à des projets d'intérêt communal ;
- **PREND ACTE** des orientations budgétaires prévisionnelles envisagées pour accompagner les projets du Conseil Municipal des Jeunes, à savoir :
 - 500 € pour l'exercice 2026 ;
 - 2 000 € pour l'exercice 2027 ;
 - 2 000 € pour l'exercice 2028 ;
- **RAPPELLE** que ces montants présentent un caractère indicatif, ne constituent pas un engagement financier pluriannuel de la commune et restent soumis au vote annuel des budgets correspondants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal dans la limite des moyens financiers de la collectivité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

2026-10-092

Relais Petite Enfance – Participation des communes du Pays Allonnais – Année 2025

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la clé de répartition calculée et les participations financières de chaque commune pour le financement du service Relais Petite Enfance, année 2025, ainsi qu'il suit :

Commune	Clé de répartition (%)	Montant 2025 (€)
Allonnes	19,14%	1 869,40 €
Brain-sur-Allonnes	15,85%	1 548,07 €
La Breille Les Pins	2,50%	244,17 €
Neuillé	11,10%	1 084,14 €
Varennes sur Loire	15,98%	1 560,77 €
Villebernier	11,22%	1 095,86 €
Vivy	24,21%	2 364,59 €
Total	**100,00%**	**9 766,99 €**

- **CHARGE** M. le Maire de procéder à leur recouvrement.

Adoptée à l'unanimité

2026-10-093

France Services – Participations des communes du Pays Allonnais aux charges de fonctionnement – Exercice 2025

Le Conseil municipal :

Adoptée à l'unanimité

	- **APPROUVE** le tableau des participations financières des communes du Pays Allonnais pour le fonctionnement de la France Services ainsi qu'il suit : **Commune** / **Montant 2025 (€)** Brain-sur-Allonnes — 2 914,19 € La Breille-les-Pins — 804,00 € Neuillé — 712,00 € Varennes-sur-Loire — 1 352,00 € Villebernier — 735,00 € Vivy — 2 039,91 € **TOTAL participations** — **8 557,10 €** - **CHARGE** M. le Maire de procéder à leur recouvrement.	
2026-10-094	**Mise en place d'un dispositif de mutuelle communale** Le Conseil municipal : - **APPROUVE** le principe de la mise en place d'un dispositif de mutuelle communale à destination des habitants de la commune ; - **APPROUVE** la consultation d'organismes de complémentaire santé afin d'identifier l'offre ou les offres les plus adaptées aux besoins de la population ; - **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la ou les conventions de partenariat avec le ou les organismes retenus ainsi que tout document s'y rapportant ou qui lui serait subséquent ; - **PRECISE** que la Commune d'Allonnes intervient uniquement en qualité de facilitateur et d'information, sans participation financière ni engagement contractuel au nom des administrés ; - **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	Adoptée à l'unanimité
2026-10-095	**Saumur Val de Loire – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Exercice 2025** Le Conseil municipal : - **PREND ACTE** du Rapport annuel sur le coût et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour l'exercice 2025 ; - **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	Adoptée à l'unanimité
2026-10-096	**Saumur Val de Loire – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement – Exercice 2025** Le Conseil municipal : - **PREND ACTE** du Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour l'exercice 2025 ; - **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	Adoptée à l'unanimité
2026-10-097	**Recours au Service Civique** Le Conseil municipal : - **APPROUVE** le principe de recours au Service Civique pour la réalisation de missions d'intérêt général relevant des compétences de la commune ; - **AUTORISE** M. le Maire à solliciter, le cas échéant, l'agrément nécessaire auprès de l'organisme compétent ; - **AUTORISE** M. le Maire à conclure avec tout organisme agréé les conventions d'intermédiation nécessaires à l'accueil de volontaires en Service Civique au sein des services communaux, pour des missions ponctuelles ; - **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'accueil de volontaires au sein des services de la collectivité, soit dans le cadre de l'agrément de la commune, soit dans le cadre d'une convention d'intermédiation, en fonction des missions identifiées, des capacités d'accueil et du tutorat disponible ; - **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif, notamment les demandes d'agrément, conventions d'intermédiation, contrats d'engagement de Service Civique et documents administratifs afférents ; - **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la prise en charge des frais incombant à la commune seront inscrits au budget communal ; - **CHARGE** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.	Adoptée à l'unanimité
2026-10-098	**Eclairage public – SIEML – Opérations de dépannages réalisées sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 – Versement d'un fonds de concours** Le Conseil municipal : Décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :	Adoptée à l'unanimité

	• Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 • Montant de la dépense : 484,53 euros TTC • Taux du fonds de concours : 75% • Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 363,40 euros TTC.	
2026-10-099	**Finances – Indemnité de gardiennage de l'église Saint Doucelin** Le Conseil municipal : - **DÉCIDE** d'attribuer une indemnité annuelle de gardiennage de l'église Saint Doucelin de 503,42 € ; - **AUTORISE** M. le Maire à désigner, par arrêté, la personne chargée d'assurer le gardiennage de l'église Saint Doucelin ; - **IMPUTE** la dépense au compte 6282.	Adoptée à l'unanimité

Décisions du Maire

N°	Date	Délégation	Objet de la décision	Tiers concerné	Montant	Observations
2026-004	01/09/2026	Demande de subvention	Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour l'aménagement des espaces extérieurs de l'ALSH	CAF de Maine-et-Loire	19 926 €	Projet d'aménagement des espaces extérieurs de l'Accueil de loisirs « Les P'tits à l'Honneur »
2026-005	22/09/2026	Droit de préemption urbain	Vente du bien bâti situé 75 rue Armand Quénard			Pas de préemption

MAIRIE D'ALLONNES
MAINE ET LOIRE

Le Maire

Simon HOLLEY